

Inf'ORCET

BULLETIN MUNICIPAL N°336

#Mai 2024



Réalisations à Orcet

Avril 2024



Travaux de restauration de la toiture de la salle des fêtes

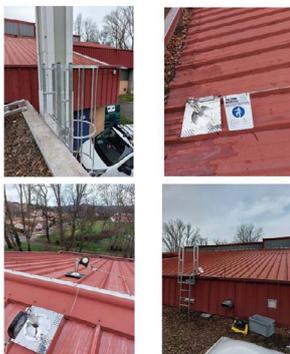
Suite aux infiltrations d'eau dans la salle des fêtes pendant les épisodes pluvieux, les tuiles vieillissantes et poreuses ont été remplacées par l'entreprise LES

CHARPENTIERS DU CENTRE installée dans la ZAC de la Roche Blanche. Le montant des travaux s'élève à **24 132 € TTC**.

Installation d'une ligne de vie sur la toiture de la salle Jean-Moulin.

Pour respecter la réglementation en terme de sécurité pour les travaux en hauteur et sur la toiture de la salle Jean Moulin, un accès sécurisé (une échelle à crinoline aluminium) ainsi qu'une ligne de vie (câbles acier, supports inox et harnais de sécurité) ont été installés par l'entreprise SAS TOMEL PROTECTION. Ce dispositif permet aux employés communaux d'exécuter les travaux de nettoyage et de réparation de la toiture en toute sécurité.

Le montant de l'opération s'élève à **16 632,31 € TTC**.



Paroisse St-Paul-du-Val-d'Allier

En raison du Vide-Grenier, il n'y aura pas de messe, à Orcet, le jeudi de l'ascension.

Jeudi 9 mai : Vide-Grenier à Orcet



Inscriptions à partir du jeudi 2 mai 2024

Au : 06 76 15 05 08 ou 06 49 60 00 01 (portable du Comité des Fêtes). Horaires des permanences téléphoniques et accueil en mairie : Jeudi 2, vendredi 3, lundi 6, mardi 7 mai de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi 4 mai de 9h à 11h. **Tarif : 10€ les 4 mètres.**

Buvette et restauration sur place

sur le stand du comité des fêtes situé sur la place de la liberté.

Stationnement et modification du plan de circulation

Par arrêté du Maire, le stationnement sera interdit du mardi 7 mai, 18h au jeudi 9 mai 2024, 21h. Les voies suivantes sont concernées par cette interdiction :

- Place Henri-Romeuf ;
- Rue du 8 Mai ;
- Place du Chancel ;
- Rue du Général-d'Orcet (de l'angle du monument aux morts à la place de la porte du Four) ;
- Rue des Percèdes (jusqu'à l'angle de la rue Vercingétorix) ;
- Rue Vercingétorix jusqu'à la rue du Puits ;
- Parking Vercingétorix à partir du mardi 7 mai, 12h ;
- Place du 11 novembre ;
- Rue des Remparts ;
- Place Saint-Roch ;
- Rue du Midi jusqu'à la rue St-Roch.

La circulation des véhicules sera interdite du jeudi 9 mai de 1h à 21h dans les rues citées ci-dessus. La rue Saint-Verny, la rue des Lydes et la rue du Chancel repassent en double sens à cette occasion et cela jusqu'à 21h le 9 mai.

Inscription à l'école élémentaire

École élémentaire Paul-BADOR

☎ 04 73 84 74 35 ✉ ecole-elem.orcet.63@ac-clermont.fr

Les inscriptions auront lieu du 2 mai au 3 juin 2024.



www.orcet.com

Agenda de mai

8 mai :

Commémoration
du 8 mai 1945
11h : Cimetière - 11h30 : Mairie

9 mai :

Vide-Grenier, bourg d'Orcet

10 au 27 mai :

Exposition des peintres d'Orcet,
Maison des Comtes

31 mai :

Rue des Arts pour un soir,
18h, rue G.-Couthon

Vous avez fait des travaux et ceux-ci sont terminés ! Avez-vous pensé à remettre votre DAACT ?

Après toute fin de chantier, il est nécessaire de déposer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT). Sans cette attestation, la conformité et la légalité des travaux peuvent être remises en cause et la vente d'un bien immobilier contesté.

Qu'est-ce que la DAACT ?

La DAACT désigne une déclaration attestant de la fin des travaux et leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenu préalablement. La DAACT s'adresse à tous les projets qui ont fait l'objet d'un permis de construire, d'aménagement ou d'une déclaration préalable de travaux.

Comment est contrôlée la DAACT ?

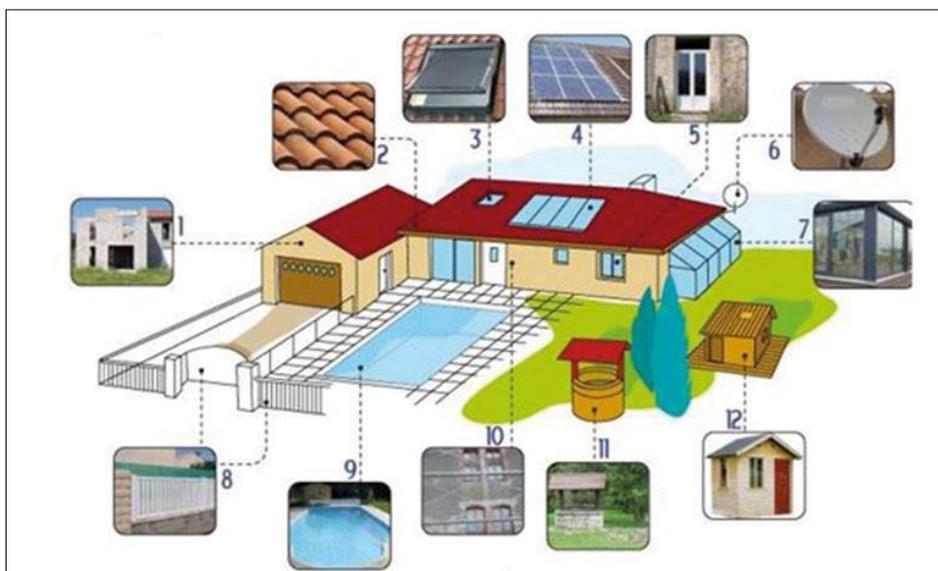
À partir de la réception de la DAACT par la commune, celle-ci dispose d'un délai de trois mois pour contester la conformité des travaux ou

cinq mois lorsque les travaux sont dans le périmètre proche d'un monument historique ou dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques inondations (PPRI). Durant cette période, la municipalité peut effectuer des contrôles sur site et procéder au récolement des travaux, c'est-à-dire vérifier que les modifications réalisées sont bien identiques à celles indiquées au début du chantier.

Si les travaux ne sont pas conformes, la mairie peut demander que de nouveaux travaux soient effectués ou demander le dépôt d'un permis de construire modificatif. S'il est impossible de régulariser l'anomalie, la commune peut imposer la démolition du bâti. Si au bout des trois mois (ou cinq mois), la mairie n'a pas fait part de ses contestations, elle ne pourra plus les faire par la suite. Il est possible de faire une demande de non-contestation pour en avoir la preuve écrite.

Quelles sont les sanctions si la DAACT n'est pas fournie ?

La DAACT est obligatoire. La responsabilité du propriétaire peut être engagée si un tiers, comme un voisin, subit un préjudice à cause de la construction. Dans ce cas, il peut saisir la justice pour obtenir la démolition de la construction et des dommages et intérêts. Ce document est aussi nécessaire pour vendre son bien. Le notaire doit informer l'acheteur de l'absence de DAACT et des risques encourus. S'il n'en est pas informé, il peut saisir le tribunal pour obtenir un dédommagement. Encore trop de dossiers inachevés en mairie, VOUS êtes-vous en possession de votre certificat de conformité ou certificat de non contestation des travaux que vous avez effectués ces dernières années ?



Civisme et respect de règles

La taille des haies et des arbustes

Une haie est un groupe d'arbustes et d'arbres, de longueur et de hauteur variables, de largeur faible (souvent inférieure à 10 mètres) enclavé dans des prairies, champs, cultures ou habitations, qu'elle peut délimiter. La haie peut être accolée à un élément fixe, linéaire du paysage (voie de communication, mur, fossé, talus, cours d'eau...). Les haies abritent de très nombreuses espèces en dehors des oiseaux (pour plus d'information, consultez le site de l'office français de la biodiversité).

Les travaux sur les haies sont interdits pour les agriculteurs du 16 mars au 15 août, et vivement déconseillés pour les particuliers et les collectivités, durant la période de nidification des oiseaux. La nidification commence mi-mars. Ainsi, pour ne pas nuire au cycle de vie des oiseaux, l'Office français de la biodiversité recommande de ne pas tailler les haies, ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.

Attention au bruit !

Le bruit perturbe la tranquillité de tous et peut affecter le bien-être de chacun, en particulier celui des personnes fragiles ou fatiguées. Certains d'entre nous y sont particulièrement sensibles et même un joyeux tintamarre peut constituer une véritable nuisance ! Le bruit se disperse plus facilement lorsque nos fenêtres s'ouvrent pour ventiler durant la saison chaude, il résonne dans nos petites rues, même à des heures où l'on pense que cela pourrait être acceptable. Nous n'avons pas tous le même rythme, le bruit est gênant de jour comme de nuit !

En réduisant le bruit, nous prenons en considération le confort des autres et contribuons à créer un environnement harmonieux : baisser le volume de sa musique ou de sa télévision, être vigilant aux aboiements de son chien, éviter les travaux bruyants à des heures inappropriées, limiter les rassemblements tard dans la nuit... En étant attentif au bruit que l'on fait, on cultive un cadre de vie où chacun peut profiter de la tranquillité de son foyer. Réduire le bruit, c'est respecter son voisinage, alors pensez-y !



Exposition des artistes d'Orcet

Comme chaque année, l'association Culture et Patrimoine organise une exposition dédiée aux artistes résidant à Orcet dans le courant du mois de mai. Elle était jusque là organisée autour du jeudi de l'Ascension ; mais cette année, cette fête mobile étant au tout début du mois de mai, l'exposition aurait lieu une semaine seulement après celle du peintre Sitelle au mois d'avril. Nous avons donc préféré la repousser.



Elle aura lieu du vendredi 17 au dimanche 27 mai, le vernissage étant prévu le jeudi 16 à 19h.

Tous les artistes résidant à Orcet sont priés de se faire connaître avant le 10 mai, car le nombre des exposants déterminera le nombre de tableaux (ou sculptures et toute autre forme d'art) susceptibles d'être présentés au public par mail : yvonedroeller@orange.fr ou par téléphone au 06 61 12 71 73.

L'accrochage a lieu la veille du vernissage à partir de 14h, donc le mercredi 15. Chacun sera sollicité pour assurer une ou deux gardes de deux heures (selon le nombre d'exposants). Nous espérons que cette manifestation traditionnelle rencontrera toujours le même succès et que vous serez nombreux à répondre à notre invitation. N'oublions pas que l'Art sous toutes ses formes met des couleurs à la grisaille du quotidien et permet un peu d'évasion le temps d'une exposition !

FJEP



● Accueil de loisirs d'Orcet

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les inscriptions doivent être effectuées uniquement sur le portail famille : portail.berger-levrault.fr/MONDARVERNECOMMUNAUTE63960/accueil

Vacances d'été - du lundi 8 au vendredi 29 juillet 2024 inclus et du lundi 19 au vendredi 30 août 2024 inclus.

Réservations du lundi 6 mai 2024 à 7 h 30 au vendredi 10 mai 2024 à 12 h.

Réservation semaines complètes uniquement, sans annulation possible. Puis du lundi 13 mai 2024 à 7 h 30 au vendredi 31 mai 2024 à 12 h : places restantes.

Mercredi de l'année 2024-2025

Réservations du lundi 10 juin 2024 à 7 h 30 au vendredi 5 juillet 2024 à 12 h

En cas de première inscription, vous devez nous faire parvenir au préalable un dossier administratif complet.

accueil-de-loisirs.orcet@orange.fr ou **07 87 62 37 39**

Site internet : www.fjep-orcet.fr

● FJEP - Activités

Théâtre

Dimanche 26 mai à 17h à Chauriat, la troupe d'Orcet jouera « *L'amour médecin* » de Molière, à l'occasion du Festival « Rue des Arts ».

Théâtre - Enfants, jeunes et adultes

Les ateliers théâtre 2024 auront lieu le vendredi 31 mai et le samedi 1^{er} juin à la salle des fêtes du bourg d'Orcet. Cinq représentations par les cinq groupes de théâtre du FJEP. 60 enfants, jeunes et adultes en représentations.

● **Vendredi 31 mai, 19h15 :**
Vivement le Dessert (Création Ados)

● **Vendredi 31 mai, 21h :**
Drame familial au cabaret (Création Adulte)

● **Samedi 1^{er} juin, 14h :**
Le Royaume de Clair de Lune : Le Bouclier vert et la Reine des Promesses (Création 10-11 ans)

● **Samedi 1^{er} juin, 15h :**
Les 5 Royaumes des sens (Éric Beauvillain - 8-10 ans)

● **Samedi 1^{er} juin, 16h30 :**
Freddie et la Malédiction de Miam



Ça bouge Escal'Ados

Les inscriptions pour le cycle 5 sont ouvertes. Les vacances estivales seront ouvertes le lundi 6 mai via le portail famille.

L'accompagnement de projet sur nos antennes a permis à des jeunes de créer leur propre Junior Association appelée « Les Ados d'Orcet » dont le but est de se retrouver entre copains et partager leur passion sur la création d'objets de décoration, de jeux de société et de stop motion.

Afin de développer leur association, celle-ci participera à de nombreux événements sur le territoire de Mond'Arverne.

L'association est à l'écoute de tout projet futur pour réaliser des partenariats.

Souhaitons leur bonne chance dans leur aventure !



RUE DES ARTS POUR UN SOIR

VISITEURS - AMATEURS DE BELLES CHOSES - ARTISTES

Vous souhaitez passer une soirée conviviale et artistique ?
Nous vous accueillons avec plaisir

VENDREDI 31 MAI 2024 à partir de 18h
Rue COUTHON - ORCET

****annulation en cas de pluie****

ARTISTES - ARTISANS - CREATEURS

vous souhaitez présenter vos œuvres, vos travaux, vos créations ?

Contactez-nous ! Véro : 0689522172
Geneviève : 0612353234



ÉLECTIONS



Inscrivez-vous
sur les
listes électorales

À faire avant le 3 mai 2024
auprès du service Élection
(Madame Doreille) en mairie.

État civil

Naissances :

Le 30 mars : DA COSTA Jonas
Le 31 mars : MADI Yaëlle
Le 5 avril : DE MACEDO Charlie

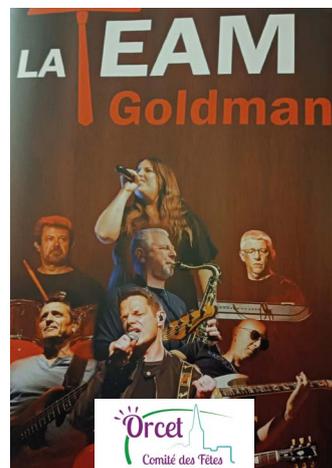
Mariage :

Le 30 mars : CHABERT Stéphane
& DEMONCHY Céline
Le 05 avril : FELICIANO Victor
& CHAFFANJON Anne-Sophie
Le 20 avril :
- GENEIX Benjamin & BRÉBAN Christell
- CHALARD Guy & MARTINS Cécilia

Décès :

Le 10 avril : BUSSIERE Claude (81 ans)
Le 19 avril : AMARAL Stéphane (43 ans)

Collecte des déchets en MAI



FESTI'ZIK' ORCET

Samedi 22 juin 2024,
Salle Jean-Moulin

Pour fêter l'arrivée de l'été,
nous vous proposons une
nouvelle édition de :

FESTI'ZIK' ORCET
avec FENX
et LA TEAM Goldman

ENTRÉE GRATUITE
Scannez pour plus d'infos.



Inscription

Pour participer aux ateliers, une inscription préalable est nécessaire

Renseignements

Mairie d'Orcet
Place Henry Romeuf
63670 orcet

04 73 84 73 17

Seniors au volant



Pourquoi ?

- Maintenir votre mobilité en toute sécurité
- Remettre à jour ses connaissances sur le code de la route et les pratiques de conduite

Pour qui ?

Toute personne à partir de 55 ans
Cette action de prévention s'adresse également aux aidants familiaux.



Où ?

Dans des locaux proches de chez vous (salles municipales, salles des fêtes, centres sociaux...).

Comment ?

Les ateliers sont organisés en 4 séances hebdomadaires par groupe de 10 à 12 personnes maximum avec une participation globale de 10 €.

Les ateliers

Le programme comprend 4 séances :

Séance 1 : La Prévention Routière, généralités

Présentation de l'association
Quiz sur les grandes causes de l'accidentalité en France
Étude de cas d'accident
Remise à niveau de la signalisation des dangers

Séance 2 : La Prévention Routière, mise en situation

Ateliers Réflexomètre (test réflexe, distance de freinage, test de vue)
Moduloroute (simulateur alcool interactif)
Quiz de 10 questions avec correction
Remise de brochures/conseils de prévention

Séance 3 : Seniors au volant en théorie

1 séance collective du code de la route en autoécole

Séance 4 : Seniors au volant en pratique

1 séance de mise en pratique de conduite en petit groupe (3 personnes) avec une autoécole

Conçus de manière pédagogique, ces ateliers sont animés par des personnes certifiées, avec une méthode qui conjugue contenu scientifique, conseils ludiques et convivialité.



Le BCVVO

Le samedi 30 mars, profitant d'une journée sans match, le Basket Club Val de Veyre Orcet a renoué avec une ancienne tradition en organisant le repas du club. La commission festivités, aidée de bénévoles, a pris en main l'organisation de cette soirée, rejointe par des seniors masculins pour la logistique. Environ 200 personnes ont investi la salle Harmonia à Veyre-Monton pour déguster la paella ou la truffade proposées par un Food Truck. La soirée s'est prolongée tard dans la nuit ! Les retours des participants sont très positifs et encourageants. Vendredi 5 avril, le bureau a invité les entraîneurs du club au restaurant « La terrasse de Monton ». Cela a permis à chacun de discuter de son engagement et de ses souhaits. Encore une bonne soirée !



Pétanque Orcetoise



Le **concours officiel triplette** (avec licences et arbitres) se déroulera sur les terrains de la commune **dimanche 28 avril** à compter de 14h. N'hésitez pas à venir encourager nos Orcétois(es).

Dimanche 7 avril 2024 à Châtelguyon, une équipe féminine de la pétanque Orcetoise s'est qualifiée pour la ligue AURA qui se déroulera le dimanche 19 mai à Andrézieux-Bouthéon (42). Bravo à elles et bonne continuation.

HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS :

Lundi : l'accueil physique est fermé - **Mardi et mercredi** : ouverts de 9 heures à midi et de 15 heures à 18 heures - **Jeudi** : ouverts de 9 heures à midi - **Vendredi** : ouverts de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures - **Samedi** : de 9 heures à 11 heures.

Pour contacter la mairie ou prendre rendez-vous : Téléphone : 04 73 84 73 17
Fax : 04 73 84 94 89 - Courriel : mairie@orcet.com

OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE :

mardi et vendredi de 16h30 à 18h30 - Dimanche de 10h à 12h

URGENCE MAISON MÉDICALE : Tél : 04 73 84 33 33

C.L.I.C. : Tél. : 04 73 60 48 85

MARCHÉ BIO : tous les vendredis du mois

OUVERTURE DE LA POSTE : mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 14h - 17h - Levée à 15h15 - Samedi : 8h30 - 11h30

Bulletin mensuel édité et imprimé par la commune d'Orcet, place H. Romeuf, 63670 ORCET

Direction de la publication : Dominique Guélon.

Rédaction : Commission communication.

Tél. : 04 73 84 73 17 - FAX : 04 73 84 94 89

Courriel : communication@orcet.com

Internet : www.orcet.com

Dépôt légal à parution.

Mise en page / Impression : Imprimerie Decombat Cébazat - 04 73 25 06 62

Ce numéro a été tiré à 1 500 exemplaires. Les articles des associations et les petites annonces doivent parvenir en Mairie (communication@orcet.com) avant le 15 du mois pour être insérés dans la limite de la place disponible.

